PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Communauté de Communes du Pays Tarusate

SOMMAIRE

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES P.3

Les réalités du contexte local P.3

UN TERRITOIRE AU CŒUR DES LANDES
UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE
UN ACCROISSEMENT DE LA POPULATION LIÉ À DES MOUVEMENTS
LES MOINS DE 20 ANS REPRÉSENTENT 22% DE LA POPULATION DU TERRITOIRE
DES DISPARITÉS DANS LES COMMUNES
DES DIFFÉRENCES DANS LES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES DES COMMUNES-CENTRE
UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET L'ARTISANAT
UNE MAJORITÉ D'OUVRIERS
DES REVENUS DÉCLARÉS PLUS BAS QUE LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE
UNE ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUPÉRIEURE A CELLE DU DÉPARTEMENT

les forces et les Faiblesses de l'offre éducative P.16

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT
LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN DU SOIR DU MERCREDI
LES CENTRES DE LOISIRS, PETITES ET GRANDES VACANCES
DES ACTIONS POUR LES JEUNES
L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE
LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES
LES ACTIONS POUR ET AVEC LES FAMILLES
L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL P.28

Les Valeurs P.29

LA LAÏCITÉ
LA LIBERTÉ
L'ÉGALITÉ
LA SOLIDARITÉ
LA PAIX

les Enjeux et Orientations éducatives P.32

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DES ENFANTS
FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS ET JEUNES AUX STRUCTURES DE LOISIRS ET À L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE
CONFORTER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉDUCATIVE DE QUALITÉ
ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS L'EXERCICE DE LEUR CITOYENNETÉ
AGIR AVEC LES FAMILLES
RENFORCER LA FONCTION INFORMATION COMMUNICATION
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE MILIEU ASSOCIATIF

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES

PARTIE I

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES

LES RÉALITÉS DU CONTEXTE LOCAL

Ce chapitre présente des éléments relatifs au territoire du Pays Tarusate qui permettent de mieux cerner le contexte dans lequel va s'inscrire le Projet Éducatif Territorial.

Les données sont, principalement, issues des sources INSEE 2011 qui sont entrées en vigueur le 1er décembre 2014 et du diagnostic pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme réalisé en 2013.

UN TERRITOIRE AU CŒUR DES LANDES

Le territoire de la Communauté de communes du Pays Tarusate compte 18 communes, à savoir : Audon, Bégaar, Beylongue, Boos, Carcarès, Carcen-Ponson, Gouts, Laluque, Lamothe, Le Leuy, Lesgor, Meilhan, Pontonx sur l'Adour, Rion-des-Landes, Souprosse, Saint-Yaguen, Tartas et Villenave. La Communauté de communes s'inscrit dans le Pays Adour Chalosse Tursan.

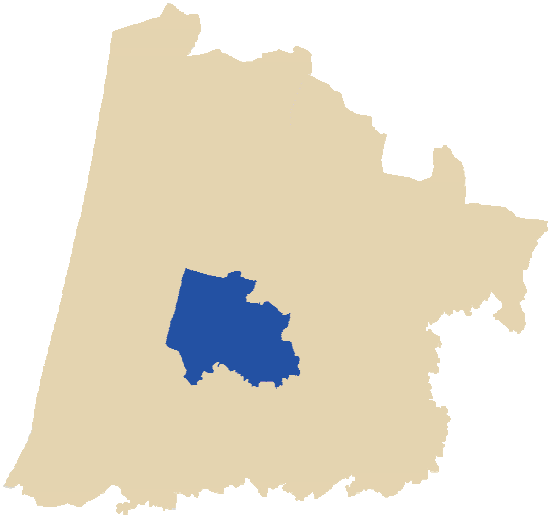

Le Pays est composé de 9 EPCI, la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour, la Communauté de communes du canton de Montfort en Chalosse, la Communauté de communes du canton de Mugron, la Communauté de communes du Cap de Gascogne, la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, Hagetmau Communes Unies, la Communauté de communes du Pays Grenadois, la Communauté de communes du Pays Tarusate, la Communauté de communes du Tursan. A 20 minutes de Dax et de Mont de Marsan, le Pays Tarusate se situe au cœur des Landes. Ce territoire possède une attractivité indéniable, en raison de ce positionnement géographique, d'un cadre de vie de qualité grâce à ses paysages, et de la présence de trois villes-centre (Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes, Tartas) qui disposent de nombreux services et équipements. De plus, la moitié des communes offrent au moins 2 services. D'autre part, toutes les communes de l'intercommunalité sont situées à moins de 15 minutes d'un des pôles de service. La Communauté de communes du Pays Tarusate comprend des communes aux profils différents. Toutefois la majorité d'entre elles sont sous faible influence urbaine et connaissent une économie basée sur l'industrie, l'agriculture et l'économie présentielle (commerces et services, administration, santé et action sociale, éducation…). Situé à l'entre deux entre Dax et Mont de Marsan, le territoire oscille entre un profil de proximité des aires urbaines et un profil agricole et industriel. Une dualité qui marque son identité locale. Un territoire avec, également, une identité rurale forte, attaché à des traditions (chasse, pêche, courses landaises…) et sur lequel de nombreuses associations sont présentes. Elles contribuent à la dynamique de la vie dans les communes et permettent aux habitants de nouer des liens sociaux. Les associations et les activités qu'elles organisent participent à l'intégration des populations sur le territoire.

UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE

La Communauté de communes du Pays Tarusate connaît une évolution démographique positive depuis la fin des années 1990 mais qui n'avait cessé d'être négative depuis la moitié du XXème siècle. La variation annuelle entre 1999 et 2006 est de +0.9% (+1.5% dans les Landes), entre 2006 et 2011. Elle est de +1.7% (+1.3% dans les Landes). La progression se poursuit, toutes les communes progressent. Seule la population de la commune de Le Leuy reste stable. Entre 2006 et 2011, à l'exception des communes d'Audon, de Lesgor et de Souprosse, l'ensemble des communes du territoire augmentaient leur population. Il faut tout de même noter que les deux premières communes avaient connu une forte progression entre 1999 et 2006, Audon (+3.5%) et Lesgor (+6.9%). Les trois villes-centre progressaient entre 1.5% par an (Rion-des-Landes) et 1.8% par an (Pontonx-sur-l'Adour et Tartas).

DONNÉES INSEE, POPULATIONS MUNICIPALES				
COMMUNES	2012*	2011	2006	1999
Audon	335	321	349	275
Bégaar	1091	1090	1021	939
Beylongue	381	372	318	300
Boos	346	312	227	149
Carcarès-sainte-Croix	504	496	468	434
Carcen-Ponson	640	634	588	566
Gouts	261	251	240	238
Laluque	936	879	696	610
Lamothe	316	308	295	316
Le Leuy	228	228	209	204
Lesgor	406	389	417	261
Meilhan	1133	1119	1045	998
Pontonx-sur-l'Adour	2592	2529	2315	2071
Rion-des-Landes	2501	2482	2302	2201
Souprosse	1053	1028	1036	1068
Saint-Yaguen	590	584	496	458
Tartas	3182	3134	2869	2844
Villenave	273	270	243	253
TOTAL	16768	16426	15134	14185

* Les populations légales 2012 entrent en vigueur le 1er janvier 2015

La population de la commune de Meilhan augmentait de 1.4%. Celle de la commune de Laluque de +4.8%. Des communes ont vu leur population fortement augmenter, toutefois les pourcentages sont à relativiser au regard de la taille peu importante de celles-ci ainsi Boos (+6.6%), Saint-Yaguen (+3.3%), Beylongue (+3.2%). La densité moyenne de la population est de 27.4 habitants par km² (INSEE 2011). Malgré une croissance démographique significative, elle a la deuxième valeur la plus faible de tout le territoire du Pays Adour Chalosse Tursan. La Communauté de communes du tursan a elle, une densité de 26.1 habitants par km². La commune du territoire qui a la densité la plus importante est Tartas avec 103.2 habitants au km². Tandis que la commune de Villenave a la plus faible densité du Pays Tarusate avec 9.9 habitants au km².

UN ACCROISSEMENT DE LA POPULATION LIÉ À DES MOUVEMENTS

La hausse démographique observée sur le territoire est liée à un solde migratoire positif qui continue d'augmenter. Le solde naturel reste négatif mais le taux de natalité progresse légèrement. Il s'agit d'un phénomène du même ordre que ceux observés à l'échelle du département, mais avec un solde migratoire plus important sur le territoire communautaire.

SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014				
	1999-2006		2006-2011	
	Solde naturel*	Solde migratoire**	Solde naturel	Solde migratoire
CCPT	-0.3%	1.2%	-0.1%	1.8%
Landes	-0.1%	1.5%	0.0%	1.3%

De 2006 et 2011, le taux de natalité était de 10.5%, il était de 9.6% entre 1999 à 2006.
De 2006 et 2011, le taux de mortalité était de 12%, il était de 12.5% entre 1999 à 2006.

* Les populations légales 2012 entrent en vigueur le 1er janvier 2015
* Les populations légales 2012 entrent en vigueur le 1er janvier 2015

Ces données démographiques confirment l'attractivité du territoire. Dans le cadre du Projet éducatif territorial, il s'agira de penser à l'information des nouvelles familles qui s'installent sur le territoire afin qu'elles puissent connaître l'offre de loisirs existante sur le territoire. Considérant que la population augmente dans toutes les communes, une réflexion devra être conduite sur l'accessibilité des enfants et des jeunes aux structures de loisirs qui sont situées sur les 4 communes du Pays Tarusate. L'accueil des nouvelles populations qui viennent s'installer sur le territoire nécessitera, de proposer des actions permettant à ces nouveaux arrivants de s'intégrer dans la vie locale et d'y participer. Il s'agira de favoriser les rencontres autour d'engagements partagés par notamment le biais des associations contribuant ainsi, à leur renouvellement et leur développement. Les potentiels liés à la situation géographique, aux traditions locales, à l'environnement naturel devront être également valorisés lors de la définition des orientations d'actions afin que les enfants et les jeunes connaissent mieux leur territoire de vie. Ils pourront y agir et sans nul doute construire un sentiment d'appartenance.

LES MOINS DE 20 ANS REPRÉSENTENT 22% DE LA POPULATION DU TERRITOIRE

Les caractéristiques de la population de la Communauté de communes du pays tarusate sont sensiblement identiques à celles du département des Landes. Malgré un accroissement démographique, la population du territoire est vieillissante. En effet, la part de la population âgée de moins de 20 ans reste inférieure à celle des plus de 60 ans : 22% contre 29%. Il est à noter tout de même que le nombre d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 14 ans progresse de 1% entre 2006 et 2011.

SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014		
	PAYS TARUSATE	LANDES
Moins de 20 ans	22%	22.1%
De 20 à 64 ans	56%	56.8%
65 ans et plus	28%	21.1%

	PAYS TARUSATE	LANDES
0-14 ans	17.5%	17%
15-29 ans	12.7%	14.2%
30-44 ans	19.7%	19.3%
45-59 ans	21.2%	21.2%
60-74 ans	16.5%	17.3%
75 ans ou plus	12.5%	11%

	2011	2006
0-14 ans	17.5%	16.5%
15-29 ans	12.7%	12.9%
30-44 ans	19.7%	20.3%
45-59 ans	21.2%	21.5%
60-74 ans	16.5%	16.2%
75 ans ou plus	12.5%	12.6%

La population des 0 à 14 ans a augmenté de 1 point entre 2006 et 2011 soit plus de 380 enfants et jeunes. La population des 15-29 ans reste relativement stable à l'instar de celle des 45-59 ans. Le nombre d'adultes âgés de 30 à 44 ans chute de 0.6%. Quant à l'effectif des personnes de 60 ans et plus, il augmente de 0.2%.

Les caractéristiques de la population devront être prises en compte en valorisant notamment les échanges intergénérationnels. De plus l'augmentation des enfants âgés de 0 à 14 ans confirme la nécessité pour la Communauté de communes du Pays Tarusate de conduire une politique territoriale qui conforte voire développe l'offre éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

DES DISPARITÉS DANS LES COMMUNES

SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014												
COMMUNES	0-14 ANS		15-29 ANS		30-44 ANS		45-59 ANS		60-74 ANS		75 ANS OU PLUS	
Audon	58	18%	34	10.6%	76	23.6%	76	23.6%	43	13.4%	35	10.9%
Bégaar	177	16.2%	121	11.1%	225	20.6%	252	23.1%	188	17.2%	128	11.7%
Beylongue	79	21.2%	24	**6.5%**	72	19.4%	84	22.6%	67	18%	46	12.4%
Boos	80	**25.6%**	44	14%	76	24.4%	64	20.1%	34	**11%**	15	**4.9%**
Carcarès-ste-Croix	79	16%	63	12.7%	102	20.5%	109	21.9%	91	18.4%	52	10.5%
Carcen-Ponson	111	17.5%	66	10.5%	125	19.7%	160	**25.3%**	96	15.2%	75	11.9%
Gouts	46	18.5%	25	10%	57	22.6%	53	21.1%	48	19.3%	21	8.5%
Laluque	197	22.4%	119	13.6%	215	24.4%	145	**16.5%**	128	14.6%	74	8.5%
Lamothe	54	17.6%	34	11.1%	62	20.1%	70	22.8%	57	18.9%	30	9.9%
Le Leuy	32	**14.2%**	29	12.8%	56	**24.8%**	44	19.5%	43	19%	22	9.7%
Lesgor	84	21.5%	50	12.8%	82	21%	86	22.1%	54	13.9%	34	8.7%
Meilhan	219	19.6%	165	14.7%	226	20.2%	220	19.7%	185	16.5%	104	9.3%
Pontonx-sur-l'Adour	462	18.3%	348	**13.8%**	556	22%	542	21.4%	310	12.3%	311	12.3%
Rion-des-Landes	396	15.9%	312	12.6%	434	17.5%	553	22.3%	467	18.8%	320	12.9%
Souprosse	151	14.7%	138	13.4%	154	**15%**	207	20.1%	210	**20.5%**	167	16.3%
Saint-Yaguen	117	20%	55	9.5%	127	21.3%	142	24.3%	82	14.1%	61	10.4%
Tartas	503	16%	429	13.7%	543	17.3%	606	19.3%	549	17.5%	505	16.1%
Villenave	35	12.9%	**21**	**8%**	49	18.2%	68	25%	51	18.9%	46	**17%**

*** Les populations légales 2012 entrent en vigueur le 1er janvier 2015**
*** Les populations légales 2012 entrent en vigueur le 1er janvier 2015**

Si l'on observe les populations des communes, on constate que les communes de Boos (25.6%), de Laluque (22.4%) et Beylongue (21.2%) ont les pourcentages les plus élevés d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 14 ans. Tandis que les communes de Villenave (35.9%), Souprosse (36.8%) et Tartas (33.6%) ont les pourcentages les plus élevés de personnes âgées de 60 et plus. Les deux dernières communes citées ont un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

2 900 ENFANTS ET JEUNES AGÉS DE 3 À 17 ANS

SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014	
3 à 5 ans	595
6 à 10 ans	975
11 à 14 ans	750
15 à 17 ans	493
TOTAL	2813

Les données fournies par les services des communes et par les établissements scolaires permettent d'évaluer à 2 900 le nombre d'enfants et de jeunes qui résident sur la Communauté de communes.

DES DIFFÉRENCES DANS LES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES DES COMMUNES-CENTRE

Le Pays Tarusate compte 1 972 couples avec enfants soit 40.2%. Ce pourcentage est parmi le plus faible du Pays adour chalosse tursan avec celui de la Communauté de communes d'aire sur l'adour (37.8%) et celui de la Communauté de communes des coteaux et vallées des Luys (39.7%). Sur la commune de Pontonx 45% des familles (49.2% en 2006) sont des couples avec enfants, sur la commune de Rion 36.1% (44.3% en 2006) et sur la commune de Tartas 34.3% (34.1% en 2006). Les familles monoparentales représentent 10.7% des familles. Les pourcentages des communes de Pontonx, Tartas et Rion sont respectivement de 6.3%, 14.8% et 11%. Elles représentent 12% des familles dans le département des Landes.

COMPOSITION DES FAMILLES
SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014

	PAYS TARUSATE		LANDES	
Couples avec enfants*	1 972	40.2%	44 845	39.4%
Hommes seuls avec enfant(s)	123	2.5%	2 353	2.1%
Femmes seules avec enfant(s)	403	8.2%	11 281	9.9%
Couples sans enfant	2 404	49%	55 305	48.6%
Nombre de familles	4 902	100%	113 784	100%

* L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou de l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

NOMBRE D'ENFANTS (DE MOINS DE 25 ANS) DANS LES FAMILLES
SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014

	PAYS TARUSATE		LANDES	
Famille avec 1 enfant	972	45.1%	23 908	46.3%
Famille avec 2 enfants	888	41.2%	20 807	40.2%
Famille avec 3 enfants	249	11.5%	5 692	11%
Famille avec 4 enfants et plus	47	2.2%	1 278	2.5%

Les organisations des services éducatifs devront permette aux personnes de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Il s'agira aussi dans le cadre de la tarification des propositions de prendre en compte le fait que 41.2% des familles ont deux enfants et 11.5% ont trois enfants. De plus une attention devra être portée à la situation des familles monoparentales.

UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET L'ARTISANAT

Trois entreprises importantes sont situées sur le territoire du Pays tarusate, il s'agit d'EGGER - ROL et de MLPC à Rion-des-Landes et de TEMBEC S.A à Tartas. Elles emploient à elles seules près de 1 000 salariés. Les entreprises de chimie, caoutchouc, plastiques, les industries du bois et du papier ainsi que les entreprises dont l'activité est liée à la construction représentent 60% des emplois sur le Pays tarusate. De plus, le tissu économique local est principalement formé de petites et moyennes entreprises, voire de très petites entreprises où l'on retrouve le commerce et l'artisanat, caractérisé par le bâtiment et les travaux publics. L'artisanat, présent dans de nombreuses communes, est plus particulièrement représenté sur les deux zones d'activités du territoire (Bégaar et Souprosse). Mais l'activité économique sur le Pays tarusate est largement dominée par l'activité agricole. 345 exploitations sont présentes sur le territoire. L'agriculture n'est pas spécialisée dans une seule production, toutefois on retrouve une part prépondérante de productions de volailles et également le duo « maïs/canard ». A noter aussi la spécificité du Pays Tarusate avec la production de céréales et d'oléoprotéagineux.. L'activité agricole est pourvoyeuse d'emplois, notamment d'emplois saisonniers : maïs, asperge, tabac… Toutefois des freins existent au maintien et au développement de l'activité agricole, entre autres, les prix élevés du foncier agricole qui ne facilitent pas l'installation de jeunes agriculteurs pour palier le vieillissement des exploitants. Des difficultés existent également dans le domaine de l'industrie et plus particulièrement pour les activités liées à la filière du bois. Considérant que le territoire est très dépendant des emplois industriels, le risque est qu'il devienne un « espace dortoir » entre deux zones d'influence, Dax et Mont-de-Marsan, s'ils venaient à disparaître.

EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014		
	PAYS TARUSATE	LANDES
Agriculture	8.4%	5.7%
Industrie	31.7%	15%
Construction	9.8%	8.3%
Commerces, transports, services divers	25.7%	38.5%
Administration publique, enseignement, santé	24.4%	32.6%

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI ET RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE		
	PAYS TARUSATE	LANDES
Dans la commune de résidence	29.4%	36.2%
Dans une autre commune que celle de résidence	70.6%	63.8%

UNE MAJORITÉ D'OUVRIERS

EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONELLE SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014		
	PAYS TARUSATE	LANDES
Agriculteurs, exploitants	4.4%	3.2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7.9%	8.4%
Cadres	7.5%	9.7%
Professions intermédiaires	18.4%	22.7%
Employés	25%	29.8%
Ouvriers	36.7%	26%

Le pourcentage du nombre d'ouvriers est de 36.7% (26% dans les Landes.)

DES REVENUS DÉCLARÉS PLUS BAS QUE LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE

REVENU NET DÉCLARÉ MOYEN PAR FOYER FISCAL SOURCES INSEE 2011, ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2014	
LANDES	22 854 €
PAYS TARUSATE	20 536 €
Audon	21 555 €
Bégaar	21 623 €
Beylongue	20 621 €
Boos	27 354 €
Carcarès-sainte-Croix	24 599 €
Carcen-Ponson	21 625 €
Gouts	21 680 €
Laluque	19 523 €
Lamothe	19 203 €
Le Leuy	20 569 €
Lesgor	19 236 €
Meilhan	20 468 €
Pontonx-sur-l'Adour	22 347 €
Rion-des-Landes	19 241 €
Souprosse	19 383 €
Saint-Yaguen	19 697 €
Tartas	19 345 €
Villenave	19 928 €

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal le plus haut est celui de la commune de Boos. Il s'élève à 27 354€. Le plus faible est celui de la commune de Lamothe avec 19 203€. D'autre part, il est important d'ajouter que fin 2013, la commune de Tartas comptait 16.9% de personnes âgées de moins de 65 ans bénéficiaires du Revenu de solidarité active (première commune dans les Landes). La commune de Rion-des-Landes en comptait 9.4%. Le taux du département des Landes était de 6.9%. Les activités de l'association Arbre à Pain, association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, témoignent du fait que des habitants du territoire vivent des situations de précarité. Cette association gère trois ateliers et chantiers d'insertion : deux épiceries sociales à Rion-des-Landes et à Tartas, un jardin associatif à Souprosse, un chantier d'insertion. En 2014, 310 familles sont adhérentes aux épiceries dont 428 adultes et 341 enfants et jeunes. Parmi ces derniers 308 sont âgés de moins de 18 ans.

UNE ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUPÉRIEURE À CELLE DU DÉPARTEMENT

DEMANDES D'EMPLOI EN DÉCEMBRE 2014 SOURCE PÔLE EMPLOI		
	TOTAL	ÉVOLUTION ANNUELLE
LANDES	33 645	+8%
PAYS TARUSATE	1 331	+9.2%
Audon	28	+12%
Bégaar	72	+10.8%
Beylongue	18	+20%
Boos	28	+12%
Carcarès-sainte-Croix	31	-3.1%
Carcen-Ponson	43	+34.4%
Gouts	12	-14.3%
Laluque	98	+30.7%
Lamothe	20	+42.9%
Le Leuy	17	+240%
Lesgor	32	-27.3%
Meilhan	72	-6.5%
Pontonx-sur-l'Adour	209	+13%
Rion-des-Landes	215	+9.1%
Souprosse	71	+20.3%
Saint-Yaguen	51	+13.3%
Tartas	271	-0.4%

Des communes connaissent une forte évolution des demandeurs d'emploi, il s'agit de Le Leuy (+240%), de Lamothe (+42.9%), de Carcen Ponson (34.4%), de Laluque (+30.7%). D'autres enregistrent une évolution entre 10 et 15 %, Begaar (10.8%), Boos (+12%), Pontonx (+13%), Saint Yaguen (+13.3%) et Villenave (+15%). Enfin notons des baisses des demandeurs d'emploi dans les communes de Lesgor (-27.3%), de Gouts (-14.3%), de Meilhan (-6.5%) et de Tartas (-0.4%).

Ces différentes situations économiques devront être prises en compte notamment dans la politique tarifaire des actions qui seront mises en place et ceci pour favoriser l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'ensemble des propositions éducatives. Les tarifs devront, en autres, tenir compte des ressources des familles. La référence au quotient familial des familles peut être un élément pour tendre vers cet objectif. L'accès à l'offre de loisirs des familles et des enfants en situation de précarité ne sera possible qu'avec des accompagnements spécifiques affirmés.

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

Ce chapitre présente un état des lieux de l'offre éducative présente sur le territoire communautaire. Les forces et les faiblesses repérées permettront d'identifier les enjeux et les orientations éducatives du Projet Éducatif Territorial.

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

- 2 900 enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans résident sur le territoire.
- Près de 1 500 enfants sont scolarisés dans les différents sites scolaires : écoles primaires de Bégaar, de Meilhan, de Pontonx-sur-l'Adour, de Rion-des-Landes, de Souprosse, de Tartas et les RPI « Adour Midouze » (Audon-Carcarès-sainte-Croix-Gouts), « Dous Tucs » (Carcen-Ponson-Beylongue), « Du Bez » (Arengosse-Ousse-Suzan-Saint-Yaguen-Villenave), « Adour Marsan » (Aurice-Cauna-Lamothe-Le Leuy), « Du Luzou » (Laluque-Lesgor-Taller).
- Trois regroupements pédagogiques intercommunaux sont constitués de communes qui n'appartiennent pas au territoire de la Communauté de communes du Pays Tarusate. Les communes d'Arengosse et d'Ousse-Suzan sont membres de la Communauté de communes du Pays Morcenais. Les communes d'Aurice et de Cauna appartiennent à la Communauté de communes du Cap de Gascogne et la commune de Taller est membre de la Communauté de communes Côte Landes Nature.
- Deux collèges sont installés sur le territoire. Celui de Rion-des-Landes accueille 261 jeunes qui résident dans 7 communes du Pays Tarusate. Celui de Tartas regroupe 391 jeunes issus de 13 communes de la Communauté de communes.
- Le groupe scolaire Saint-Joseph de Tartas est fréquenté par 142 enfants (classes maternelles et élémentaires) et par 98 jeunes (collège) issus de 13 communes du Pays Tarusate. A la rentrée de septembre 2013 des parents ont inscrits leurs enfants dans ce groupe scolaire car la réforme des rythmes scolaires n'y était pas appliquée.
- Les collégiens poursuivent, majoritairement, leur scolarisation dans des lycées de Dax ou de Mont de Marsan.
- La Maison familiale rurale, située à Pontonx-sur-l'Adour, propose des formations dans les domaines de l'enseignement agricole (classe de 4° et de 3°), du commerce, de la bureautique, des services aux personnes et aux territoires.

LES PLUS

>Un maillage d'équipements scolaires satisfaisant.
>Des équipements de qualité.
>Des équipes enseignantes, relativement, stables.
>Des associations de parents d'élèves actives.

LES MOINS

>3 RPI sur 5 ont des sites scolaires qui sont situés hors du Pays Tarusate.
>Les organisations des RPI peuvent générer de longs déplacements (1h pour celui «du Bez»). Les enfants scolarisés sur le RPI «du Bez» sont orientés vers 3 collèges (Morcenx, Rion-des-Landes, Tartas).
>Des inquiétudes de suppression de classes (Tartas, Rion-des-Landes, SIVU Du Bez).
>Des disparités liées aux prises de compétences des EPCI. Celle du Pays Morcenais a

pris la compétence «informatisation des écoles publiques».
>Pour la DDSEN, les écoles dépendent de 2 circonscriptions de (Dax Centre Landes et Mont de Marsan Sud Chalosse) et de 2 Zones d'Animation Pédagogique (Dax et Mont de Marsan).
>Les enseignants repèrent de plus en plus d'enfants avec des difficultés scolaires (notamment à Tartas et à Rion-des-Landes).

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- L'organisation et la gestion des Temps d'activités périscolaires est une compétence de la Communauté de communes du Pays Tarusate depuis septembre 2013.
- Les Temps d'activités sont organisés sur chacun des sites scolaires (septembre à juin) :

Begaar : 13h30 à 14h15
Beylongue : 15h45 à 16h30
Carcarès-sainte-Croix : 15h35 à 16h20
Carcen-Ponson : 15h55 à 16h40
Laluque : 14h00 à 14h45
Lesgor : 15h25 à 16h10
Lamothe : 13h40 à 14h25
Le Leuy : 15h45 à 16h30
Meilhan : 15h45 à 16h30
Souprosse : 15h45 à 16h30
Saint-Yaguen : 16h15 à 17h00
Villenave : 16h00 à 17h00
Tartas Elémen.: 15h40 à 16h25
Tartas Mater.: 13h10 à 14h10
Pontonx-sur-l'Adour Elém.: 15h45 à 16h30
Pontonx-sur-l'Adour Mater.: 13h15 à 14h00
Rion-des-Landes Elém.: 15h40 à 16h40
Rion-des-Landes Mater.: 13h45 à 14h30

LES PLUS

>Une compétence communautaire qui garantit l'organisation des TAP sur l'ensemble des sites scolaires.
>Les TAP sont gratuits.
>Les TAP sont déclarés auprès de la DDCSPP.
>80 % des enfants participent aux TAP.
>Un budget de 365 000€ (2014-2015).
>Les communes disposent du fond d'amorçage (50€ par enfant) pour les frais liés aux activités.
>Une coordination qui associe 5 personnes : 2 CCPT, 3 salariés des collectivités locales (Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes, Tartas).
>Des activités diversifiées.
>Des élus, des enseignants, des parents, des enfants plutôt satisfaits des TAP.
>Plus de 80 intervenants avec des compétences et des qualifications très diverses.
>Des personnels municipaux interviennent dans le cadre des TAP (ATSEM, animateurs des accueils périscolaires....).
>Des associations locales sont impliquées.
>La mise en place de deux sessions de BAFA sur le territoire (36 personnes) et des formations continues pour former les intervenants.
>Les coordonnateurs des TAP sont invités dans certains conseils d'école (Meilhan, RPI Adour-Marsan).
>Des enseignants disent leur intérêt pour réfléchir à des complémentarités entre leur projet d'école et les actions initiées dans les TAP.
>Une opportunité : Les projets d'école seront réécrits en 2015/2016.

LES MOINS

>Certains intervenants ont des conditions d'emploi précaires.
>Pas de projet pédagogique partagé avec les différents intervenants.
>Des budgets pour le matériel éducatif parfois insuffisants.
>Une coordination insuffisante pour couvrir l'ensemble des sites scolaires.
>Un manque de temps de préparation avec les intervenants.
>Un taux d'absentéisme des intervenants important (327 absences depuis le début de l'année).
>Une durée de 45 minutes qui semble trop courte et qui génère du «stress» chez les enfants et les intervenants.
>Très peu de projets partagés avec les équipes enseignantes.
>Des APC parfois programmés en même temps que les TAP.
>Des locaux pas adaptés et insuffisants dans certaines communes.
>La communication entre les écoles et les TAP n'est pas satisfaisante.
>Peu d'informations données aux parents sur le contenu des TAP.
>Des disparités pour les enfants qui sont scolarisés dans des RPI dont certains sites scolaires sont implantés sur une autre communauté de communes.
>Dans le RPI «Du Luzou», les enfants scolarisés sur la commune de Taller ne bénéficient pas de TAP.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN DU SOIR DU MERCREDI

●16 accueils périscolaires sont gérés par les communes. 1 accueil périscolaire est géré par l'Amicale laïque de Rion-des-Landes.

● Les accueils périscolaires accueillent majoritairement les enfants à 7h30 et ferment à 18h30.

● Les personnels qui encadrent les enfants sont majoritairement formés ou en cours de formation.

● Les locaux utilisés sont majoritairement dédiés à l'accueil périscolaire.

● Les tarifs s'échelonnent de 0.40€ (le matin ou le soir) à 2€ (le matin ou le soir).

● Dans trois communes les accueils périscolaires sont gratuits (Boos, Lamothe, Le Leuy).

● 4 centres de loisirs fonctionnent le mercredi. 3 gérés par une commune (Meilhan, Tartas, Pontonx-sur-l'Adour). 1 géré par l'Amicale laïque de Rion-des-Landes.

● 24 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Meilhan. Ils résident tous sur la commune. La fréquentation moyenne est de 15 enfants par jour.

● 104 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Tartas. Ils résident à Audon (5) - à Bégaar (13) - à Carcarès-sainte-Croix (7) - à Carcen-Ponson (2) - à Gouts (1) - au Leuy (1) - à Souprosse (8) - à Saint-Yaguen (5) - à Tartas (62). La fréquentation moyenne est de 37 enfants par jour.

● 87 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour. Ils résident à Bégaar (2) - à Lesgor (2) - à Préchacq-les-Bains (3) - à Pontonx-sur-l'Adour (80). La fréquentation moyenne est de 30 enfants par jour.

● 131 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Rion-des-Landes. Ils résident à Boos (25) - à Beylongue (5) - à Laluque (8) - à Lesgor (2) - à Rion-des-Landes (91). La fréquentation moyenne est de 35 enfants par jour.

LES PLUS

>17 accueils périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire (pas d'accueil périscolaire à Audon).
>Les accueils périscolaires non déclarés se déroulent dans de bonnes conditions (petits effectifs, espaces adaptés, encadrement bienveillant..).
>Des personnels ont pu se former au BAFA via la formation sur site organisée par la CCPT.
>Le responsable du Service éducation associations sports animations de la ville de Tartas et la directrice du centre de loisirs de Rion-des-Landes sont invités aux conseils d'école.
>357 enfants âgés de 3 à 12 ans sont accueillis dans les centres de loisirs, le mercredi.
>4 centres de loisirs sont ouverts le mercredi.
>Des communes organisent, le mercredi, des transports des lieux de scolarisation vers des centres de loisirs.
>Le centre de loisirs de Rion-des-Landes organise, le mercredi après-midi, un transport pour permettre aux enfants de participer aux activités proposées par les associations (30 enfants concernés).

LES MOINS

>Seuls 5 accueils périscolaires sont déclarés auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.
>Des tarifs très différents selon les accueils périscolaires. Ils prennent rarement en compte les revenus des familles ou le nombre d'enfants par famille.
>Des manques dans la gestion des accueils non déclarés (pas de fiche d'inscription des enfants...).
>Peu de projets pédagogiques formalisés et coconstruits avec l'équipe pédagogique.
>Pas ou peu de liens entre les équipes enseignantes et les équipes pédagogiques des accueils périscolaires.
>Les locaux du centre de loisirs de Meilhan (partagés avec l'école) ne permettent pas des aménagements permanents.
>Des tarifs différents selon les centres de loisirs.
>Quand des transports sont organisés seuls les trajets «aller» sont organisés.
>Les repas commencent à 12h30 voire 13 heures.
>Pas de réflexion entamée, par les équipes pédagogiques, sur la prise en compte de ce «nouveau temps» : le mercredi après-midi.

LES CENTRES DE LOISIRS, PETITES ET GRANDES VACANCES

- 3 centres de loisirs accueillent les enfants durant les petites et les grandes vacances.
- Le centre de loisirs de Tartas est géré par l'association EJIL via un marché de prestations de services signé avec la commune de Tartas.
- Le centre de loisirs de Rion-des-Landes est géré par l'Amicale laïque de Rion-des-Landes.
- Le centre de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour est géré par la commune de Pontonx-sur-l'Adour.
- 349 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Tartas. Ils résident à Audon (17) - Bégaar (60) - Carcarès-sainte-Croix (16) - Carcen-Ponson (27) - Gouts (5) - Le Leuy (1) - Meilhan (19) - Souprosse (18) - Saint-Yaguen (13) - Tartas (165) - Autres (8). La fréquentation moyenne est de 80 enfants par jour.
- 136 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour. Ils résident à Laluque (9) - à Pontonx (119) - Autres (8). La fréquentation moyenne est de 40 enfants par jour.
- 193 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Rion-des-Landes. Ils résident à Boos (33) Beylongue (7) - Laluque (3) - Lesgor (7) - Rion-des-Landes (134) - Autres (9). La fréquentation moyenne est de 55 enfants par jour.
- Des familles qui résident sur le territoire communautaire inscrivent leurs enfants dans des centres de loisirs situés hors du Pays Tarusate (ex : centre de loisirs de Saint-Perdon).

LES PLUS

>3 centres de loisirs accueillent les enfants durant les petites et les grandes vacances.
>600 enfants âgés de 2½ à 12 ans accueillis dans les centres de loisirs durant les petites et grandes vacances.
>3 centres de loisirs disposent de locaux spécifiques.
>Des séjours thématiques sont proposés aux enfants.
>Les 3 centres de loisirs organisent ponctuellement des animations ensemble.
>L'accueil d'enfants en situation de handicap avec l'accompagnement de la JPA.

LES MOINS

>Le centre de loisirs de Meilhan n'est pas ouvert durant les petites et les grandes vacances
>Des participations financières des communes qui varient selon le centre de loisirs avec lequel elles sont conventionnées.
>Des tarifs différents selon les centres de loisirs.
>Pas de tarif pour la ½ journée (Tartas).
>Des horaires d'accueil du matin et du soir parfois différent de ceux des accueils périscolaires.
>Pas de «ramassage» organisé pour faciliter l'accès des enfants (sauf de Boos à Rion-des-Landes).
>Des difficultés pour recruter des animateurs occasionnels formés et expérimentés.
>Les centres de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour, Tartas et Rion-des-Landes n'ont pas de règlement intérieur.

DES ACTIONS POUR LES JEUNES

- 3 espaces jeunes sont présents sur le territoire communautaire.
- L'espace jeunes de Pontonx-sur-l'Adour est géré par la commune de Pontonx-sur-l'Adour.
- L'espace jeunes de Tartas est géré par la commune de Tartas.
- L'espace jeunes de Rion-des-Landes est géré par l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes.
- 77 jeunes âgés de 11 à 17 inscrits à l'espace jeunes de Pontonx-sur-l'Adour. Ils résident tous sur la commune.
- 77 jeunes âgés de 13 à 16 ans sont inscrits à l'espace jeunes de Tartas. Ils résident à Audon (1) - à Bégaar (3) - à Carcarès-sainte-Croix (2) - à Carcen-Ponson (2) - à Gouts (1) - à Meilhan (1) - à Tartas (29).
- 68 jeunes âgés de 13 à 17 ans sont inscrits au centre de loisirs de Rion-des-Landes. Ils résident à Boos (4) - à Lesgor (6) - à Saint-Yaguen (1) - à Rion-des-Landes (57).
- Période d'ouverture à Pontonx-sur-l'Adour : les mercredis de 14h à 18h, les vacances de 10h à 18h.
- Période d'ouverture à Tartas : les vacances de 14h à 18h30.
- Période d'ouverture à Rion-des-Landes : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h à 18h30, les mercredis de 14h à 18h, les vacances de 10h à 18h.
- La cotisation annuelle à Pontonx-sur-l'Adour est de 22€.
- La cotisation annuelle à Tartas est de 20€.
- La cotisation à Rion-des-Landes est de 15€ par trimestre.
- L'Amicale laïque de Laluque propose des animations et des séjours pour les jeunes.

LES PLUS

>3 espaces jeunes sont organisés sur le territoire.
>150 jeunes de 12 à 17 ans sont accueillis.
>Les espaces jeunes de Tartas et de Rion-des-Landes accueillent des jeunes de communes voisines.
>Des séjours sont proposés aux jeunes.
>Des animations réunissent des jeunes des 3 espaces jeunes.
>Des projets sont montés par les jeunes dans le cadre des dispositifs Landes Imaginactions, Sac à dos..
>L'espace jeunes de Rion-des-Landes devrait emménager à la place de l'espace «multimédias», près du centre de loisirs.
>Une opportunité : les horaires du collège de Tartas devraient être modifiés, la pause méridienne devrait être élargie.
>Un projet de local pour les jeunes est en réflexion à Souprosse.
>L'Amicale laïque de Laluque propose des animations aux adolescents.
>Des jeunes sont associés à des comités des fêtes.

LES MOINS

>Des périodes d'ouverture des espaces jeunes insuffisantes sur certains sites.
>Des montants d'adhésion différents selon la commune.
>Pas de lieu dédié pour l'espace jeunes (Tartas).
>Des difficultés pour recruter des animateurs uniquement pour les vacances (Tartas et Rion-des-Landes).
>Des difficultés pour organiser des déplacements.
>Pas d'actions conduites avec les collèges du territoire.
>Peu d'actions organisées pour les jeunes en dehors des communes de Pontonx-sur-l'Adour, Tartas, Rion-des-Landes.
>Pas de lieux d'information et d'orientation pour les jeunes.
>Le dispositif «Projets Jeunes» 12-25 ans initié par la CCPT accompagne un seul groupe de jeunes depuis sa création.

L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

• Les associations présentes sur le territoire offrent un panel de pratiques sportives très diverses.

• La Communauté de communes a créé un coupon « sport/culture » pour favoriser l'accès des jeunes âgés de 12 à 18 ans aux pratiques associatives.

• 208 enfants et jeunes ont participé, en 2014, aux activités du Conservatoire de musique des Landes (20 enfants âgés de 5 à 7 ans ont participé à des activités d'éveil, 136 enfants âgés de 7 à 10 ans ont participé à des activités du cycle 1, 52 enfants âgés de 10 à 14 ans ont participé à des activités du cycle 2). La Communauté de communes paie l'adhésion au Conservatoire de musique pour les communes membres.

• Une aide est octroyée aux familles, par la Communauté de communes, pour l'inscription de leurs enfants au Conservatoire des Landes (77 familles ont bénéficié de cette aide en 2014/2015). Elle est calculée selon le quotient familial de la famille.

	ÉVEIL COÛT 105 €	CYCLE 1 COÛT 245 €	CYCLE 2 COÛT 245 €
QF < 750	83.30 €	182.75 €	221 €
751 < QF < 1 250	60.76 €	133.30 €	161.20 €
1 251 < QF < 1 601	34.30 €	75.25 €	91 €

• La Communauté de communes a installé 3 Ateliers Multiservices Informatiques à Pontonx-sur-l'Adour, à Tartas et à Rion-des-Landes.

• Le territoire communautaire compte 9 médiathèques et 4 bibliothèques. • En octobre 2014, la municipalité de Pontonx-sur-l'Adour a organisé la première édition du Festival Les

Pitchouns, ouvert aux enfants âgés de 6 mois à 12 ans et à leurs familles.

● L'association CKOIÇA située à Rion-des-Landes anime un éco-lieu, outil pédagogique autour du développement durable. Le Conseil Général a confié à cette association l'animation du centre de ressources départemental sur la solidarité internationale.

● 2 cinémas sont installés sur le territoire à Pontonx-sur-l'Adour et à Rion-des-Landes.

● L'association Lous Lanusquets de Bégaar propose un programme de danses traditionnelles avec échassiers. Des ateliers d'initiation sont organisés pour les enfants.

LES PLUS

>Près de 1 500 pratiques associatives vécues par des enfants âgés majoritairement de 7 à 12 ans.
>558 jeunes âgés de 12 à 18 ans ont bénéficié d'un coupon «sport/culture» durant la saison 2013 /2014.
>Plus de 30 associations concernées par les coupons «sports/culture».
>Une association de Rion-des-Landes propose des initiations sportives aux enfants âgés de 5 à 7 ans.
>L'organisation d'un Festival Jeune Public à Pontonx-sur-l'Adour.
>La présence d'un éco-lieu et d'un centre de ressources sur la solidarité internationale à Rion-des-Landes.
> L'existence de 3 AMIs et la présence de deux cinémas.
> Des associations souhaitent intervenir dans les TAP (JSR basket Rion-des-Landes Boos, Rugby Rion-des-Landes, Tennis Tartas, Badminton Meilhan).

LES MOINS

>Peu de propositions d'activités pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
>Peu de propositions culturelles.
>La compétence communautaire «Coordination des médiathèques et bibliothèques du Pays Tarusate» n'est pas mise en œuvre.
>Un coupon «sport/culture» réservé aux jeunes âgés de 12 à 18 ans.
>Peu de spectacles pour les enfants et les jeunes dans la programmation culturelle de la Communauté de communes.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes de Tartas a été créé en 2013. Il a fonctionné durant deux mandats de 2003 à 2005 puis de 2006 à 2007. Après une interruption, le CMEJ a été, à nouveau, installé en 2012 pour des mandats d'une durée de deux ans. Les élections s'effectuent dans les établissements scolaires situés sur la commune. En 2014, les élus sont au nombre de 18. Ils sont âgés de 11 à 17 ans. Les élus se réunissent les premiers samedis du mois de 10 h à 12 heures dans la salle du conseil municipal.

Les projets de la mandature 2012-2014 ont été essentiellement axés sur l'environnement et la solidarité. Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes a initié la mise en place de l'espace jeunes. Il est animé par une élue et une animatrice professionnelle salariée de la mairie.

- 4 collégiens (2 par collège) du territoire participent au Conseil Général des Jeunes. Ce dispositif initié par le Conseil Général, animé par les Francas des Landes, a pour objectif de favoriser l'exercice de la citoyenneté des jeunes.

LES PLUS

>Des enfants associés à des activités dans certains centres de loisirs.
>Des pratiques de participation formalisées dans les espaces jeunes.
>Existence d'un Conseil d'enfants et de jeunes sur la commune de Tartas.
>L'Amicale laïque de Laluque propose aux jeunes de la commune de co-gérer leurs séjours vacances
>L'association «Lous Arious», section de l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes, est composée de jeunes qui, adolescents, ont fréquenté l'espace jeunes.
>Une association des jeunes à Carcen-Ponson qui organise, notamment, le Festival Car'Scene Rock'Son.

LES MOINS

> Peu de réelles pratiques de concertation et de participation durant les TAP, les accueils périscolaires et dans les centres de loisirs.

LES ACTIONS POUR ET AVEC LES FAMILLES

- L'Association Familles Rurales a été labellisée Point Info Familles par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents le 1er janvier 2008. C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, destiné aux familles. Les communes concernées, actuellement par le Point Info Familles sont : Arengosse, Arjuzanx, Beylongue, Boos, Garosse, Laluque, Lesgor, Lesperon, Morcenx, Onesse et Laharie, Rion-des-Landes, Sindères, Taller, Tartas, Villenave. Le PIF est ouvert le lundi et le mercredi de 8h20 à 12h30 et le mardi et jeudi de 14h à 17h. Durant l'année 2014, il a accueilli 350 personnes.

LES PLUS

> Organisation de réunions d'information pour les familles, dans le cadre des centres de loisirs.
>Sollicitation des familles pour des actions ponctuelles ou pour des dons de matériaux.
>Existence d'un Point Info Familles situé sur la commune de Rion-des-Landes.
>A Tartas, les parents sont associés à une réflexion sur la réorganisation de la pause méridienne et sur la mise en place «d'un accueil café» sur le site scolaire.
>Un projet sur « l'accompagnement à la parentalité » est en réflexion sur la commune de Pontonx-sur-l'Adour.

LES MOINS

>Peu de rencontres avec les familles.
>Des projets pédagogiques non communiqués aux familles.
>Peu d'espaces et de pratiques de participation des familles durant les temps péri et extra scolaires.
>Le Point Info Familles couvre uniquement 7 communes de la Communauté de communes.
>Le Point Info Familles est peu connu sur le Pays Tarusate.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- La CCPT dispose d'un site Internet qui héberge les sites de toutes les communes.
- Des bulletins d'information sont édités par les communes et la Communauté de communes.
- Les associations ont leurs propres outils de communication (affiches, tracts, site, page facebook…) et utilisent les bulletins et/ou les sites des communes.
- La Communauté de communes va doter les communes de panneaux d'information électroniques (informations de la CCPT et informations locales)

LES PLUS

>Toutes les communes du territoire disposent d'un site Internet hébergé dans celui du Pays Tarusate.
>La Communauté de communes et les communes éditent des «magazines» pour informer les habitants.
>Des panneaux d'information électroniques sont en cours d'installation dans les communes.
>Des informations diffusées via les établissements scolaires, des plaquettes, des affichages, les bulletins municipaux ou les sites des communes.
>Des familles informées par mail ou par SMS.
>Un animateur affecté à l'information des familles le matin et le soir au centre de loisirs de Tartas.
> Des informations transmises aux jeunes via la CPE du collège (Rion-des-Landes).

LES MOINS

>Pas de réelle fonction d'information et de communication «structurée» sur le territoire.
> Peu d'informations sur l'offre de loisirs existante : accueils de loisirs, séjours, activités associatives.... sur l'ensemble du Pays Tarusate.
>Peu de valorisation des TAP sur le site de la Communauté de communes.
>Pas ou peu d'outils d'information dédiés aux enfants ou aux jeunes.
>Un manque de signalétique pour repérer les structures d'accueil et de loisirs.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

PARTIE II

NOTRE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

LES VALEURS

Ce chapitre présente les principes et les valeurs affichés par les élus. Il s'agit là d'un parti pris qui traduit les ambitions éducatives portées par la Communauté de communes du Pays Tarusate. Ces valeurs devront être le fondement de toute action éducative conduite sur le territoire.

Le Projet éducatif territorial de la Communauté de communes du Pays Tarusate s'inscrit dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des valeurs républicaines « Liberté, Égalité, Fraternité ».
Le Projet éducatif territorial doit permettre de conforter et de renforcer les principes et les valeurs que sont la laïcité, la liberté, l'égalité, la solidarité et la paix.

LA LAÏCITÉ

La laïcité garantit à chacun la liberté de conscience, d'opinion et de croyance. La laïcité permet, à chacun, la libre expression des convictions et des options spirituelles dans le respect de celles d'autrui. Elle protège de tout prosélytisme et permet à chacun d'exercer son libre arbitre. La laïcité implique la séparation des religions et de l'Etat. Elle engage au respect et à la tolérance. Elle doit permettre de concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans une visée d'intérêt général.

LA LIBERTÉ

La liberté c'est la possibilité pour l'individu d'agir sans contrainte. En réalité, le principe de liberté est contraint par celui d'égalité, qui suppose que chacun respecte la liberté et les droits des autres. L'autonomie, capacité de l'individu à se déterminer lui-même, est une condition nécessaire à l'exercice de sa liberté.

L'ÉGALITÉ

L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine. Dans l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Chacun, quels que soient son âge, son genre, ses potentialités, son origine ou sa situation sociale devrait pouvoir exercer ses droits et assumer ses obligations. La justice sociale consiste à garantir, à chacun, son droit à la dignité.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage, la coopération. Elle est essentielle pour garantir un vivre ensemble harmonieux et durable. Le vivre ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leurs différences et leurs singularités mais aussi dans leur dimension sociale. Il implique une volonté collective à participer à une véritable organisation sociale solidaire.

LA PAIX

La paix implique de refuser la violence et d'adopter des moyens pacifiques pour résoudre les différends et les conflits. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir des valeurs, des comportements, des modes de vie qui permettent de vivre en harmonie avec les autres. L'altruisme, le respect d'autrui, la solidarité, le dialogue, le partage, l'acceptation de l'autre dans ses différences sont inhérentes à la paix.

Le Projet éducatif territorial promeut le concept de CO-ÉDUCATION.

L'ÉDUCATION est partagée entre différents acteurs éducatifs : la famille, l'École et les différentes personnes qui interviennent auprès de l'enfant dans divers domaines (l'accueil, les loisirs, le sport, la culture, la santé…). Les actions éducatives doivent être complémentaires dans les différents temps de vie de l'enfant. L'éducation vise :

- à l'émancipation de la personne,
- à la construction de la personnalité,
- à l'autonomie,
- à l'épanouissement et au bien être,
- à l'apprentissage de la vie sociale et de la vie démocratique,
- à l'acquisition de savoirs, de savoir être, de savoir faire,
- à la découverte de soi et des autres au travers de la vie en collectivité.

L'action éducative conduite dans le cadre du Projet Éducatif Territorial devra transmettre et faire vivre cette conception de l'Éducation et ses valeurs que sont la laïcité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la paix. Elle devra permettre à l'individu de se développer avec et par les autres. Elle devra permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre, de se situer et d'agir sur leur territoire mais aussi de s'ouvrir à la complexité du monde et ainsi de se construire une citoyenneté consciente.

L'éducation relative à la laïcité doit se vivre en principes et en pratiques. Elle amène à penser les projets des espaces éducatifs (l'école et les espaces éducatifs des temps péri et extrascolaires) tant en termes de cadre d'éducation que de pratiques éducatives et de démarches pédagogiques.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

Ce chapitre présente les enjeux et les orientations éducatives définis au regard des analyses diagnostiques posées sur les réalités du contexte local et sur les forces et les faiblesses de l'offre éducative existante. Quelques actions sont aussi proposées, elles devront être enrichies et complétées.

SEPT ENJEUX

- Favoriser la réussite éducative et sociale des enfants
- Favoriser l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs et à l'offre culturelle et sportive
- Conforter et développer une offre éducative de qualité
- Accompagner les enfants et les jeunes dans l'exercice de leur citoyenneté
- Agir avec les familles
- Renforcer la fonction Information Communication
- Soutenir et accompagner le milieu associatif

1 - Favoriser la réussite éducative et sociale des enfants

1.1 <u>Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps et des différents contenus éducatifs</u>

1.11 Installer des comités locaux par site scolaire avec les élus, les enseignants, les parents, les professionnels des accueils de loisirs et les coordonnateurs des TAP pour évaluer les organisations en place, pour construire des projets pédagogiques en lien avec les projets d'école et les ressources du territoire.

1.12 Renforcer la coordination des TAP en installant des « directeurs pédagogiques » sur chaque site scolaire.

1.13 Revisiter l'organisation des TAP (ex : leur durée) et envisager des adaptations pour les enfants des écoles maternelles, notamment.

1.14 Installer des espaces de dialogue et de construction de projets partagés entre les enseignants et les responsables des activités périscolaires.

1.15 Tenter de construire avec les autres partenaires des parcours éducatifs incluant les temps scolaires et les temps péri et extra scolaires.

1.16 Organiser des espaces et des temps de valorisation des activités et des projets vécus dans le cadre des parcours éducatifs.

1.2 <u>Accompagner et soutenir les enfants dans leur scolarité</u>

1.21 Développer la pratique du numérique dans les temps scolaires, péri et extrascolaires.

1.22 Contribuer à la mise en place des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) prioritairement à Rion-des-Landes et à Tartas.

2 – Favoriser l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs et à l'offre culturelle et sportive

2.1 Permettre l'accès aux structures de loisirs (accueils périscolaires, centres de loisirs, espaces jeunes)

2.11 Tenter de coordonner les offres éducatives sur les différentes structures du territoire.

2.12 Organiser un transport vers les centres de loisirs.

2.13 Proposer des animations dans les collèges du Pays Tarusate.

2.2 Accompagner financièrement l'accès aux pratiques de loisirs

2.21 Étendre le dispositif « coupon sport/culture » aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

2.22 Prendre en compte la situation financière des familles dans les différentes politiques tarifaires.

2.3 Favoriser l'accès des enfants et des familles en situation de précarité aux structures de loisirs et à l'offre culturelle et sportive

2.31 Renforcer le partenariat entre les travailleurs sociaux, les associations et les structures de loisirs.

2.32 Organiser des loisirs enfants parents avec les salariés et les bénéficiaires de l'Arbre à Pain.

2.4 Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap aux structures de loisirs et à l'offre culturelle et sportive

2.41 Créer les conditions d'un accueil réussi dans les différents temps périscolaires.

2.42 Former les différents intervenants à l'accueil des enfants en situation de handicap.

3 – Conforter et développer une offre éducative de qualité

3.1 <u>Améliorer la qualité éducative des temps périscolaires</u>

3.11 Construire un plan de formation pour les personnes qui interviennent auprès des enfants et des jeunes.

3.12 Conduire une réflexion éducative et pédagogique sur les « loisirs courts ».

3.13 Constituer des malles pédagogiques itinérantes sur les espaces éducatifs périscolaires.

3.2 <u>Élargir l'offre autour de l'environnement, de l'éducation aux médias, des sciences et techniques, des arts plastiques, des activités d'expression, de la connaissance du territoire et du patrimoine culturel immatériel</u>

3.21 Concevoir des modules pédagogiques sur ces thématiques à animer dans le cadre des TAP.

3.22 Recenser et impliquer des « spécialistes », des partenaires, des personnes ressources.

3.3 <u>Conforter l'offre en direction des jeunes</u>

3.31 Promouvoir le dispositif « Projets Jeunes ».

3.32 Créer un Point Information Jeunesse avec de l'itinérance dans les communes.

3.4 <u>Développer de nouvelles offres éducatives</u>

3.41 Créer un Ludobus, itinérant sur le territoire communautaire.

3.42 Organiser des vacances familiales (séjours parents et enfants).

4 - Accompagner les enfants et les jeunes dans l'exercice de leur citoyennete

4.1 <u>Promouvoir la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)</u>

4.11 Imaginer des actions de promotion de la CIDE en cohérence avec celles qui sont initiées dans le cadre scolaire.

4.12 Valoriser l'ensemble des actions conduites sur le territoire autour des Droits de l'Enfant.

4.2 <u>Créer et animer des espaces de participation des enfants et des jeunes</u>

4.21 Former les animateurs à l'animation de démarches participatives.

4.22 Accompagner les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs projets (individuel ou collectif).

4.3 <u>Sensibiliser les enfants et les jeunes aux solidarités</u>

4.31 Accompagner les enfants et les jeunes dans l'apprentissage de gestes citoyens.

4.32 Conduire des actions avec les enfants et les jeunes autour des thématiques de solidarité internationale avec notamment le concours de l'association CKoiça.

4.4 <u>Favoriser les échanges d'enfants et de jeunes</u>

4.41 Imaginer des échanges d'enfants et de jeunes dans le cadre des jumelages existants.

4.42 Organiser un échange international d'enfants et de jeunes.

4.5 <u>Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement de la vie associative</u>

4.51 Accompagner les jeunes dans la création d'association de mineurs.

5 – Agir avec les familles

5.1 <u>Faciliter l'accès des familles à l'information</u>

5.11 Élargir le territoire d'intervention du PIF a l'ensemble des communes du Pays tarusate.

5.12 Délocaliser le PIF sur d'autres communes du territoire.

5.2 <u>Favoriser la participation et l'implication des parents</u>

5.21 Développer les loisirs partagés entre parents et enfants.

5.4 <u>Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale</u>

5.41 Créer des espaces de rencontres et d'échanges avec les parents (ex : Café des parents).

5.5 <u>Associer les parents à toutes les réflexions autour de l'Éducation</u>

5.51 Inviter les parents aux comités locaux (cf .1.11).

5.52 Installer des rencontres régulières avec les Associations de parents d'élèves.

6,- Renforcer l'information et la communication

6.1 <u>Conforter l'information pour l'accès de tous à l'offre éducative</u>

6.11 Éditer un « guide des loisirs » version papier et numérique.

6.12 Actualiser régulièrement le site Internet de la communauté de communes et celui des communes.

6.13 Éditer un journal ou une lettre électronique des TAP.

6.2 <u>Renforcer l'information en direction des jeunes</u>

6.21 Utiliser des outils et des modes de communication adaptés (ex : blog, Facebook…).

6.22 Associer des jeunes à la conception voire l'animation des outils de communication.

6.3 <u>Réfléchir à une politique d'information et de communication du Projet éducatif territorial</u>

6.31 Imaginer des outils d'information adaptés aux différents publics (habitants du territoire, familles, enfants et jeunes…).

6.32 Mettre le PEDT sur le site internet de la communauté de communes.

6.33 Valoriser, régulièrement, les actions conduites via le site, le Mag…

7 – Soutenir et accompagner le milieu associatif

7.1 <u>Promouvoir l'offre associative</u>

7.11 Relayer auprès des enfants, des jeunes, des familles, l'information sur les activités proposées par les différentes associations.

7.12 Indiquer dans « le guide des loisirs », les coordonnées des associations et les pratiques proposées.

7.2 <u>Associer les acteurs associatifs à différents projets pour l'enfance et la jeunesse</u>

7.21 Bâtir des partenariats de projets entre les responsables des structures de loisirs et les responsables des associations.

7.22 Solliciter les compétences d'acteurs associatifs pour enrichir les modules pédagogiques proposés aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

7.3 <u>Permettre aux acteurs associatifs de conforter voire développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs activités</u>

7.31 Initier des actions de formation pour les bénévoles associatifs.

7.32 Favoriser les mutualisations entre les associations (moyens matériels, déplacements, emplois…).

PEDT - Novembre 2015